



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la séance spéciale tenue le 16 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 272-2019 intitulé,
**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2020***

Donné à Preissac, ce vingt décembre deux mille dix-neuf.

Gérard Pétrin
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2019.

Gérard Pétrin
Directeur général
